



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 123172

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur l'application du taux de TVA à 5,5 % au secteur de la restauration. En effet, beaucoup de restaurateurs sont aujourd'hui amenés à effectuer des horaires de douze, voire quinze heures par jour, en raison de l'importance de la charge de travail. Or l'actuel taux de TVA représente une contrainte financière qui ne leur permet pas de recruter des employés en nombre suffisant, et ainsi de créer des emplois. C'est pourquoi il se permet de rappeler la nécessité d'appliquer le taux minimum de TVA à ce secteur d'activité et demande l'intervention du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123172

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4674